

Résumé de la politique de dons, commandites et engagements dans la collectivité

Fidèle à ses valeurs, Promutuel Assurance de l'Estuaire souhaite s'impliquer auprès de sa communauté par le biais de différentes initiatives, dont la mise en place d'une politique de dons, commandites et engagements dans la collectivité.

Cette initiative se veut le prolongement des valeurs de la mutuelle qui souhaite encourager des initiatives porteuses d'entraide et de collaboration afin de contribuer au mieux-être de ses communautés, et ce, sur l'ensemble de son territoire.

La mise en place d'une politique à la fois simple et distincte en matière de dons, commandites et engagements dans la collectivité permettra d'assurer une saine gestion des sommes allouées.

Principes directeurs

L'attribution des dons et commandites doit en tout temps respecter la présente politique.

Le conseil d'administration ou la direction générale peut exiger une dérogation à la présente politique pour certaines demandes, en fonction d'une situation particulière ou pour participer à un projet du Groupe.

La présente politique s'applique pour les dons, les commandites et engagements dans la collectivité. Elle ne concerne pas les commandites de nature marketing. Dans certaines situations où ce serait profitable à la société mutuelle, il est possible que nous acceptions de contribuer à un événement de nature marketing à partir du budget de dons, commandites et engagement dans la collectivité. À ce moment, le projet sera soumis au comité de gestion de la société mutuelle.

Causes privilégiées

Soucieuse de favoriser des projets intimement liés à ses valeurs, Promutuel Assurance de l'Estuaire appuiera les secteurs suivants :

- Développement économique
- Éducation / Relève
- Environnement
- Santé
- Sport

Critères d'admissibilité

L'attribution d'un don ou d'une commandite doit satisfaire aux critères ci-dessous :

- Respect des principes directeurs énoncés dans la présente politique
- Saine gestion des activités de l'organisation demanderesse
- Valeurs de l'organisation demanderesse complémentaires à celle de Promutuel
- Assurance de l'Estuaire
- Occasion de favoriser les relations avec la communauté ou avec le milieu de la coopération
- Lien avec les orientations de la mutuelle et ses objectifs d'affaires
- Objectif d'améliorer la qualité de vie des communautés où Promutuel Assurance de l'Estuaire est présente

Exclusions

Promutuel Assurance de l'Estuaire est sensible à l'importance de tous les projets qui lui sont soumis et reconnaît leur raison d'être. Toutefois, aucun don et aucune commandite ne seront attribués dans les situations suivantes :

- Situation financière précaire de l'organisme sollicitant une commandite
- Demande en lien avec une organisation politique ou religieuse
- Projet visant à soutenir une œuvre (littéraire, musicale ou autre)
- Projet qui rejoint une faible partie de la population
- Réalisation d'un projet personnel (artistique ou sportif)
- Bal de fin d'études et album de finissants
- Demandes circulaires

Dépôt d'une demande

Par souci pour l'environnement, seules les demandes reçues par le biais du formulaire en ligne seront acceptées. Aucune demande en personne, par téléphone ou par courrier ne sera analysée.

Le comité d'analyse se réunira en février, en avril, en juin, en septembre et novembre. Vous devez donc soumettre une demande au plus tard au début de chacun de ces mois.

Une réponse, par courriel, sera transmise au demandeur dans les meilleurs délais à la suite de l'analyse du comité.

Pour soumettre une demande, remplissez le formulaire disponible sur notre site : https://www.promutuelassurance.ca/fr/contribution-communaute-estuaire.